

|  
**ACTIONS**

**ECOLE-ENTREPRISE** —

**MEDEF** Lyon-Rhône

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

**DONNONS AUX JEUNES**  
L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

**Vous avez des questions ? Besoin de précisions ?**

Contactez Kildine GATTO, Chargée de mission Actions Ecole-Entreprise, VIP Stage & Alternance  
04 78 77 07 71 / 06 38 65 64 67 / [kildine.gatto@medeflyonrhone.com](mailto:kildine.gatto@medeflyonrhone.com)



# LES ACTIONS ECOLE-ENTREPRISE DU MEDEF LYON-RHÔNE

## AIDONS LES JEUNES À DÉCOUVRIR LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE ET LES RÉALITÉS DE L'ENTREPRISE DANS TOUTES SES DIMENSIONS ET DANS TOUS SES MÉTIERS

Jouons collectif pour permettre aux jeunes d'avoir une image plus claire de l'entreprise en leur donnant envie d'y vivre leur aventure professionnelle. Plus tôt ils seront sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, à ne pas avoir peur de prendre des risques et à innover, plus vite ils y prendront goût. En favorisant le dialogue entre le monde de l'éducation et la sphère économique, nous développons un lien essentiel pour l'avenir des jeunes et la compétitivité des entreprises.

**Votre engagement à nos côtés est primordial pour aider les jeunes à construire leur avenir.**

**Transformez la contrainte de la taxe d'apprentissage en une opportunité.**

**Soutenez nos actions en leur affectant une partie de votre taxe d'apprentissage.**

Laurent FIARD, Président du MEDEF Lyon-Rhône

### NOS PRINCIPALES ACTIONS :

- **Découverte Entreprise** : Ouvrez les portes de votre entreprise aux collégiens et lycéens.
- **Entreprise à 360°** : Accueil de chefs d'entreprise et managers qui exposent leur parcours professionnel et leur vision du monde de l'entreprise aux jeunes, au sein de collèges et lycées.
- **Recrutez-moi** : Sensibilisation aux process de recrutement (création de CV et lettre de motivation) par un professionnel RH, avec également des échanges sur le savoir-être en entreprise et des simulations d'entretiens.
- **Pass' Alternance** : Découverte de l'alternance avec le témoignage d'un binôme alternant/tuteur.
- **Workshop** : Atelier thématique sur la création d'entreprise.
- **Des rencontres thématiques** tout au long de l'année : Matinales, rencontre bilan annuelle, débats...
- **VIP Stage & Alternance**, plateforme web faisant se rencontrer l'offre et la demande en termes de stages et de contrats d'alternance : [www.vip-stage-alternance.com](http://www.vip-stage-alternance.com)
- **Doctor' Entreprise** : sensibilisation des doctorants et des entreprises aux opportunités de collaboration.

### CES ACTIONS VOUS PERMETTENT ÉGALEMENT :

- **De faire connaître vos métiers** en les rendant attractifs pour les jeunes.
- **D'élargir vos sources de recrutement**, via des formations en alternance, en créant ou en développant des relations avec l'Education Nationale.
- De donner aux enseignants **une image concrète et réelle de l'entreprise** afin qu'ils accompagnent au mieux les jeunes dans leurs choix d'orientation.

### AVEC VOUS, EN 2020, NOUS ALLONS :

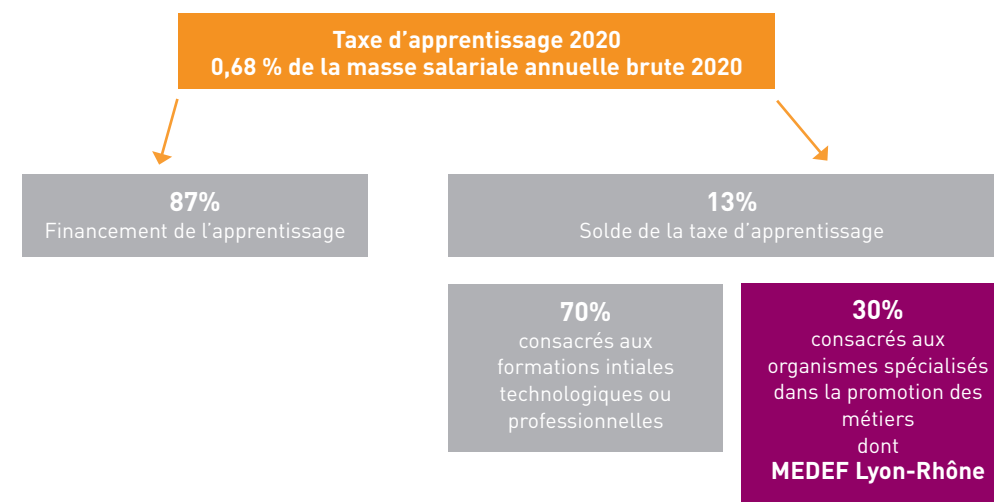
- **Consolider notre collaboration** avec les principaux acteurs de l'Académie de Lyon, tant dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur.
- **Augmenter le trafic et la visibilité du site VIP Stage & Alternance** pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants,
- En partenariat avec l'Université de Lyon, **promouvoir le site internet [www.doctorentreprise.fr](http://www.doctorentreprise.fr)**, visant à rapprocher les futurs doctorants, les entreprises et les laboratoires publics de recherche.

## RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

**Le projet de loi Avenir professionnel, adopté le 1er août 2018, modifie sensiblement le circuit de collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage, notamment :**

- Le versement de l'intégralité de la participation due au titre des rémunérations (masse salariale N) est à effectuer **avant le 31 mai de l'année N**,
- La répartition de la taxe d'apprentissage s'effectue en **2 versements**.

Les versements s'articulent comme suit :



### COMMENT SOUTENIR NOS ACTIONS GRÂCE À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

- 1** Remplir et retourner le bordereau joint.
- 2** Effectuer le règlement soit par chèque (à l'ordre du MEDEF AURA Taxe d'apprentissage), soit par virement bancaire (coordonnées bancaires sur le bordereau).
- 3** Après réception du règlement, l'entreprise recevra un reçu libérateur.